

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

~~~~~  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024**

Le seize septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer (arrivée à 19h38), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à M. VESIN Jean-Paul), Mme BONDAZ Christine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer) et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme PRUD'HOMME Céline

Date de convocation : 11 septembre 2024

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 15 juillet 2024,
- Affaires Générales :
  - Décisions du Maire,
  - Dénomination de rues,
- Affaires foncières :
  - Convention d'occupation, rue de la Plage, lancement de la consultation,
  - Convention d'occupation, plage du Champ de l'Eau, lancement de la consultation,
- Affaires Financières :
  - Réhabilitation des locaux et requalification des espaces publics, Centre Bourg : mission de maîtrise d'œuvre, attribution,
  - Budget Principal, décision modificative n°5,
- Ressources Humaines :
  - Création d'un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 JUILLET 2024.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRES GENERALES.**

**DECISIONS DU MAIRE.**

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

| N° DECISION | OBJET                                                                                                                                                                       | MONTANT        |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 2024.069    | Acquisition d'un véhicule Ford Puma pour le service de la Police Municipale avec reprise du véhicule Peugeot 308 SW, validation de la proposition commerciale Garage du Lac | 21 200,00 € HT |
| 2024.070    | Acquisition d'une débroussailleuse Stihl, validation du devis Vaudaux                                                                                                       | 755,00 € HT    |
| 2024.071    | Marché d'aménagement d'un terrain synthétique de football, lot n°1 : terrassement, réseaux, validation de l'avenant n°2 de l'entreprise Colas                               | 7 451,00 € HT  |
| 2024.072    | Reliure des registres des délibérations et comptes-rendus du Conseil Municipal, validation du devis Fabrègue                                                                | 1 035,00 € HT  |
| 2024.073    | Acquisition d'un nettoyeur haute pression eau chaude Kranzel, validation du devis Roch                                                                                      | 3 629,00 € HT  |
| 2024.074    | Abonnement annuel, logiciels « métiers » horizon villages infinity, validation de l'offre JVS Mairistem                                                                     | 9 650,00 € HT  |
| 2024.075    | Acquisition de cylindres électroniques pour le Centre Technique Municipal et le bâtiment des Hutins, validation du devis SMG Prolians                                       | 5 862,01 € HT  |
| 2024.076    | Budget principal – fongibilité des crédits n°1 – décision modificative n°3                                                                                                  | 0,00 €         |
| 2024.077    | Achat de produits d'entretien, validation du bon de commande Alpes Hygiène                                                                                                  | 3 017,89 € HT  |
| 2024.078    | Budget principal – fongibilité des crédits n°2 – décision modificative n°4                                                                                                  | 0,00 €         |
| 2024.079    | Acquisition d'un taille haie, validation du devis Chavanel SAS                                                                                                              | 2 415,00 € HT  |
| 2024.080    | Fabrication et pose d'une porte double en remplacement de l'existant – local wc Goéland, validation du devis Sinfal                                                         | 3 310,00 € HT  |
| 2024.081    | Modification et impression sur panneau A0 du plan de la Commune, validation du devis Kreature                                                                               | 595,00 € HT    |
| 2024.082    | Aménagement et sécurisation du carrefour de Sechex, validation du détail quantitatif et estimatif Colas                                                                     | 38 942,93 € HT |
| 2024.083    | Acquisition de balises avec maintenance, garantie et téléassistance 36 mois pour le groupe scolaire, validation du devis SAS My Keeper                                      | 3 535,00 € HT  |
| 2024.084    | Création d'un regard de pompage et d'un drainage pied de mur à la Mairie, validation du devis SAS Dubouloz Maçonnerie                                                       | 3 920,00 € HT  |
| 2024.085    | Réalisation d'un relevé topographique des bâtiments de l'ancien groupe scolaire, validation du devis Canel                                                                  | 16 230,00 € HT |
| 2024.086    | Repérage des réseaux enterrés par géodétection des bâtiments de l'ancien groupe scolaire, validation du devis IRE                                                           | 6 950,00 € HT  |

M. SAPPEY Jean-Louis demande la destination du nettoyeur haute pression. Mme JACQUIER Christine précise que ce nettoyeur est à destination du CTM.

M. SAPPEY Jean-Louis est étonné du montant de l'abonnement aux logiciels métiers. Mme le Maire précise que ces logiciels spécifiques sont utilisés par le secrétariat de la Mairie. A cet abonnement, on peut ajouter les dépenses relatives aux anti-virus, aux logiciels offices. M. SAPPEY Jean-Louis serait intéressé de connaître le montant annuel de ces dépenses.

Pour le compte de Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, absente, M. VESIN Jean-Paul demande :

- Le motif du remplacement de la porte du local de stockage au Goéland. Mme JACQUIER Christine expose que cette porte a été endommagée par un véhicule. L'assurance du conducteur remboursera les sommes engagées.
- S'il n'aurait pas été judicieux d'attendre avant de faire réaliser le plan de la Commune. M. VIOUOT Rémy précise que le plan est en cours de mise à jour et sera présenté lors de la réunion publique relative à l'adressage.
- Comment le carrefour de Sechex sera sécurisé. M. VESIN Jean-Paul présente le plan du futur aménagement de ce carrefour réalisé conjointement avec la Commune de Margencel. Un plateau traversant avait été envisagé mais il n'est pas possible de le mettre en œuvre. Mme RUCHE Sandrine demande si des trottoirs

seront prévus. M. VESIN Jean-Paul expose que la vitesse est limitée à 20 km/h, aussi, il n'est pas possible de créer des trottoirs. Mme DETRAZ Viviane demande si le futur enrobé sera bruyant. M. VESIN Jean-Paul répond par la négative sauf si la vitesse des véhicules sera excessive. M. SAPPEY Jean-Louis demande si l'emprise du projet est uniquement sur le domaine public. M. VESIN Jean-Paul précise qu'il n'y aura pas d'acquisition foncière dans ce secteur pour ce projet.

Mme RUCHE Sandrine demande à quoi correspond l'avenant n°2 du lot n°1 du marché d'aménagement d'un terrain synthétique de football. Mme le Maire se rapprochera des services et adressera une réponse.

M. SAPPEY Jean-Louis souhaiterait des éclaircissements au sujet de l'acquisition des balises au groupe scolaire. Mme le Maire expose que ce sont des balises à destination des enseignants dans le cadre d'un système d'alarme sécurité. M. VIOUT Rémy expose que ces nouvelles balises utiliseront le réseau 4G et qu'il était plus intéressant financièrement de changer le parc existant que de renouveler l'abonnement et la maintenance.

M. SAPPEY Jean-Louis informe qu'un relevé topographique avait déjà été réalisé au niveau du Centre Bourg. Mme le Maire précise que ce relevé est un complément. M. SAPPEY Jean-Louis précise qu'un réseau, à destination de chez M. LUMPP, traverse le tènement.

M. Joël GALLAY présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelles AR87 et AR86 - 14 impasse de Beaulieu,
- Parcelle AD314 - Les Savoyances Est,
- Parcelles AP15 et AP16 - 1 route de la Roveriaz,
- Parcelle AH22 - 22 rue des Longettes,
- Parcelle AO545 - Chemin sur les Bois.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le Conseil Municipal.

#### AFFAIRES GENERALES.

#### DELIBERATION N° 052/2024

#### DENOMINATION DE RUES.

M. VIOUT Rémy rappelle le travail engagé en collaboration avec les services de la Poste dans le cadre de la loi 3DS, qui oblige les collectivités à identifier et numéroter les voiries, aussi bien publiques que privées. Il présente au Conseil Municipal le plan avec :

- en vert, les voies renommées,
- en bleu, les nouvelles voies.

Mme RUCHE Sandrine expose qu'il est difficile de nommer « impasse de la Quiétude » au niveau de la route des Balises sachant qu'il existe sur la Commune la copropriété du Domaine de la Quiétude qui se situe route de Sechex. Il est proposé de nommer impasse des Margalles au lieu d'impasse de la Quiétude.

M. BOURDIN Florian demande également de changer le futur nom de l'impasse des Ménestrels en impasse des Noisetiers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE les changements suivants, figurants également sur le plan en annexe :

#### VOIES RENOMMEES

| SECTEUR                          | ANCIEN NOM             | NOUVEAU NOM           |
|----------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Route du Lavoret                 | Chemin du Lavoret      | Chemin des Bougeries  |
|                                  | Impasse du Lavoret     | Impasse des Semailles |
| Route des Balises                | Impasse des Balises    | Impasse des Margalles |
|                                  | Chemin des Balises     | Chemin des Vergers    |
| Rue des Pêcheurs - Espace du Lac | Rue des Pêcheurs       | Rue de l'Oratoire     |
| Rue des Savoyances               | Impasse des Savoyances | Impasse des Morilles  |
| Route des Diots                  | Impasse des Diots      | Impasse des Argiles   |
| Zone Commerciale                 | Chemin du Pré Biollat  | Chemin du Riondet     |

**NOUVELLES VOIES**

| <b>SECTEUR</b>                                                 | <b>NOM</b>                |                           |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Chemin de L'amphion                                            | Impasse des Roseaux       |                           |
| Route des Balises                                              | Impasse des Vendanges     |                           |
| Chemin des Carroz                                              | Impasse des Carrières     | Impasse des Sablières     |
|                                                                | Impasse de la Moraine     |                           |
| Rue Centrale                                                   | Impasse de la Courtine    |                           |
| Route de Corzent                                               | Impasse des Pygargues     | Impasse des Fossaux       |
|                                                                | Impasse des Percherons    | Impasse des Primevères    |
|                                                                | Impasse des Busards       | Impasse des Grives        |
|                                                                | Impasse du Milan          | Impasse de la Futaie      |
| Chemin de la Creuse                                            | Impasse de l'Horizon      |                           |
| Route de la Croisée                                            | Impasse des Etoiles       |                           |
| Route du Clos                                                  | Impasse de la Fraternelle | Impasse des Grands Champs |
| Route des Esserts                                              | Impasse des Cépages       |                           |
| Rue du Lac                                                     | Impasse de la Pacotte     | Impasse des Dailis        |
|                                                                | Impasse des Hérons        | Impasse du Chamois        |
|                                                                | Impasse des Goélands      |                           |
| Impasse de la Lanche                                           | Impasse des Cimes         |                           |
| Route du Lavoret<br>(Depuis la Roveriaz jusqu'à<br>l'Oratoire) | Impasse de l'Aubépine     | Impasse de la Sarriette   |
|                                                                | Impasse des Grèbes        | Impasse des Tavaillons    |
|                                                                | Impasse du Fayard         | Impasse des Bartavelles   |
|                                                                | Impasse des Coprins       | Impasse du Genièvre       |
|                                                                | Impasse du Sillon         | Impasse de la Toupine     |
|                                                                | Impasse des Sorbiers      | Impasse des Noisetiers    |
|                                                                | Impasse de la Luzerne     | Impasse des Crocus        |
| Rue des Longettes                                              | Rue de Menoge             | Impasse du Violet         |
|                                                                | Impasse de la Salamandre  | Impasse des Fauvettes     |
| Rue de la Luche                                                | Impasse de la Colline     |                           |
| Rue des Pêcheurs                                               | Impasse des Sureaux       | Impasse des Lavandières   |
| Route de Séchex                                                | Impasse des Clarines      | Impasse des Arolles       |
|                                                                | Impasse du Fatois         | Impasse de la Valériane   |
|                                                                | Impasse des Contamines    |                           |
| Route de la Tiolletaz                                          | Impasse du Nant           |                           |
| Route des Rives                                                | Impasse de la Coopérative | Impasse des Néfliers      |
| Route de Margencel                                             | Impasse des Sources       |                           |
| Chemin de Foiset                                               | Impasse des Agaves        |                           |

- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

**AFFAIRES FONCIERES.**

**DELIBERATION N° 053/2024**

**CONVENTION D'OCCUPATION, RUE DE LA PLAGE, LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

M. VIOUT Rémy rappelle au Conseil Municipal que le chalet-bar, rue de la Plage est propriété communale. Ce dernier, fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans qui se terminera le 30 avril 2025.

M. VIOUT Rémy rappelle l'ordonnance du 19 avril 2017 qui soumet à une procédure de sélection et à une obligation de publicité préalable les candidats potentiels à une autorisation d'occupation du domaine public (AOT) délivrées en vue d'une exploitation économique.

En d'autres termes, depuis le 1er juillet 2017, les autorisations d'occupation du domaine public ne peuvent plus, par principe, être accordées de gré à gré.

L'attribution des AOT se fait selon une procédure de sélection distincte des procédures de mise en concurrence prévues par les règles de la commande publique. La procédure d'attribution, quelle qu'elle soit, doit respecter les principes d'impartialité et de transparence, et comporte des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

*Mme le Maire précise que le cahier des charges est en cours d'élaboration. Il se verra étoffé, en prenant en compte les avenants et l'expérience vécue, afin de répondre aux attentes de la collectivité et de toutes parties.*

Aussi, M. VIOUT Rémy propose de lancer une procédure de consultation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer une consultation relative à la convention d'occupation rue de la Plage.

#### **DELIBERATION N° 054/2024**

#### **CONVENTION D'OCCUPATION, PLAGE DU CHAMP DE L'EAU, LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

M. VIOUT Rémy rappelle au Conseil Municipal que les activités nautiques occupent, sur la plage du Champ de l'Eau, le domaine public de l'Etat (occupation de la grève) ainsi que le domaine public de la Commune.

M. VIOUT Rémy expose que la convention d'occupation du domaine public délivrée à la société Aquarafting se terminera le 30 avril 2025.

Aussi, M. VIOUT Rémy propose de lancer une procédure de consultation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer une consultation relative à la convention d'occupation Plage du Champ de l'Eau.

#### **AFFAIRES FINANCIERES.**

#### **DELIBERATION N° 055/2024**

#### **REHABILITATION DES LOCAUX ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS, CENTRE BOURG : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE, ATTRIBUTION.**

Mme le Maire rappelle que suite au déménagement du groupe scolaire du centre bourg, il convenait de réfléchir au confortement des équipements publics existants afin de redynamiser ce secteur.

Pour mémoire, le programme prévoit :

- La démolition d'un bâtiment,
- La restructuration de 2 bâtiments pour l'accueil de nouvelles activités,
- Des travaux plus restreints sur un bâtiment,
- La reprise des espaces extérieurs attenants (cours d'école, voiries, espaces de stationnements et espaces verts).

La durée prévisionnelle est d'environ 12 mois d'études et 26 mois de travaux.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 5 510 000,00 € HT.

Par délibération en date du 16 octobre 2023, le Conseil Municipal avait autorisé le lancement de la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre. Cette consultation a été lancée le 07 mai 2024 sous la forme d'une procédure formalisée restreinte avec négociation.

Les candidats devaient déposer leurs candidatures au plus tard le 07 juin 2024 à 16h00.

Le 27 juin 2024, la commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les 28 candidatures déposées. Lors de cette réunion, 3 équipes ont été sélectionnés et invités à remettre une offre, au plus tard le 27 août 2024 à 12h00, à savoir :

- Equipe Catherine Boidevaix / Atelier Anne Gardoni,
- Equipe Agence Dooble / APU Allimant Paysages,
- Equipe Meiosis / Atelier Hervé Vincent / Atelier LJN.

Deux visites de site ont été organisées les 02 et 10 juillet 2024 auxquelles ont participé les 3 équipes.

Le 03 septembre 2024, la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie afin d'auditionner les 3 équipes.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Compréhension des enjeux programmatiques et pertinence de la méthode proposée (pondération 40 %),
- Organisation proposée (pondération 30 %),
- Offre de prix (pondération 30 %).

Les offres de prix étant provisoires, en attente de précisions quant aux erreurs décelées, la décision définitive de la CAO a été reportée.

Le 12 septembre 2024, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour une analyse finale des offres :

- Equipe Agence Dooble / APU Allimant Paysages est classée en première position (note de 8,69/10) avec une offre de prix de 641 580,10 € HT,
- Equipe Meiosis / Atelier Hervé Vincent / Atelier LJN est classée en deuxième position (note de 8,06/10) avec une offre de prix de 627 008,89 € HT,
- Equipe Catherine Boidevaix / Atelier Anne Gardoni est classé en troisième position (note de 7,80/10) avec une offre de prix de 597 140,00 € HT.

*Mme JACQUIER Jennifer expose que l'équipe Dooble / APU Allimant Paysages a présenté l'offre la plus cher mais que ce choix est pertinent aux vus des qualités proposées. Mme JACQUIER Jennifer précise qu'il est possible de se tromper. M. SAPPEY Jean-Louis demande si la citerne en haut du tènement a bien été prise en compte. Mme le Maire précise qu'elle a été incluse dans le cahier des charges.*

**Vu** la délibération du 16 octobre 2023 autorisant Mme le Maire à lancer la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre,

**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2024 de retenir 3 candidatures,

**Vu** la remise des offres de ces 3 candidatures au 27 août 2024,

**Considérant** la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 12 septembre 2024, de retenir l'équipe Agence Dooble / APU Allimant Paysages avec une offre de prix de 641 580,10 € HT,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'équipe retenue par la commission d'appel d'offres,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

## DELIBERATION N° 056/2024

### BUDGET PRINCIPAL, DECISION MODIFICATIVE N°5.

Mme RUCHE Sandrine demande si cela ne risque pas de poser de problème que la décision modificative soit votée après l'attribution de la maîtrise d'œuvre. M. VIOUT Rémy précise que ces décisions interviennent lors de la même séance du Conseil Municipal.

M. VIOUT Rémy expose qu'il convient d'ajuster le budget de la Commune, pour l'exercice 2024. En effet, il convient :

- De basculer les crédits prévus au chapitre 23 (travaux) au chapitre 20 (frais d'études).
- Les travaux concernés sont : le Pôle Sportif, rénovation énergétique de l'Espace du lac et l'aménagement du Centre Bourg.
- De prévoir des crédits relatifs aux dépréciations de créances.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2024, ainsi qu'il suit :

|                                                               |   |                          |
|---------------------------------------------------------------|---|--------------------------|
| <b><u>Section de fonctionnement – Dépenses</u></b>            |   | <b><u>0,00 €</u></b>     |
| Ch.-Art. 011-615228 – Autres bâtiments                        | - | 646,05 €                 |
| Ch.-Art. 68-6817 – Dotations aux provisions pour dépréciation | + | 646,05 €                 |
| <br><b><u>Section d'investissement – Dépenses</u></b>         |   | <br><b><u>0,00 €</u></b> |
| Ch.-Art. 20-2031 – Frais d'études                             | + | 1 006 161,72 €           |
| Ch.-Art. 23-2312 – Agencements et aménagements de terrains    | - | 776 407,79 €             |
| Ch.-Art. 23-2313 – Constructions                              | - | 229 753,93 €             |

Mme RUCHE Sandrine est étonnée que les travaux de rénovation énergétique n'aient pas encore commencés à l'Espace du Lac. Lors de l'attribution, le maître d'œuvre s'était engagé sur un délai de 6 mois pour réaliser son étude et les travaux. M. VESIN Jean-Paul expose que le retard est principalement imputable à la Commune et non au maître d'œuvre.

## RESSOURCES HUMAINES.

### DELIBERATION N° 057/2024

#### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PERMANENT A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique Territoriale ouverts aux agents contractuels,

Considérant qu'il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié au service technique, et plus particulièrement, à la propreté urbaine,

Considérant qu'afin de subvenir aux tâches liées à la propreté urbaine des espaces publics, des abords des plages, des bâtiments publics et de la voirie, il est nécessaire de renforcer l'équipe des services techniques,

Mme le Maire expose qu'il convient de créer ce poste en remplacement des 2 postes créés par le passé (6 mois agent de voirie et 6 mois agent de propreté). Mme DETRAZ Viviane demande si cela ne risque

*pas de poser problème en cas d'arrêt maladie. Mme le Maire précise que le problème du remplacement se posera que le poste soit permanent ou non.*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- CHARGE Mme le Maire de procéder à sa nomination,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire informe que le prochain forum des collectivités territoriales aura lieu le 11 octobre 2024 à Rochexpo.

Mme le Maire informe qu'octobre rose aura lieu le 22 septembre prochain, à l'Espace du Lac. Un espace bien être ainsi que des animations seront proposées. Une marche sera également prévue. Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie demande aux membres de confectionner des cakes salés et/ou sucrés pour cette occasion.

Mme PRUD'HOMME Céline informe que le Conseil Municipal Jeunes est actuellement en train de se créer un logo. Deux propositions de logo seront présentées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

M. VESIN Jean-Paul rappelle que les journées du développement durable auront lieu le week-end du 27 et 28 septembre prochain. Comme chaque année, une parade à roulettes est organisée. Cette année, elle aura lieu sur la Viarhona jusqu'au Pamphiot, avec un encadrement par l'association Anthy Rive Team. M. VESIN Jean-Paul précise avoir besoin de 7 signaleurs de 14h30 à 17h00 et demande aux membres du Conseil une réponse rapide.

Mme JACQUIER Christine rappelle la tenue de la réunion publique relative à l'adressage le 26 septembre prochain, à l'Espace du Lac.

Mme le Maire informe que l'inauguration du dépôt des bus aura lieu le 17 septembre à 11h00.

Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie informe avoir participé au 1<sup>er</sup> forum d'agglomération qui a eu lieu samedi 14 septembre. Des visites ont été organisées, sur inscription, et un topo sur le futur lycée et la future piscine a été présenté. M. SAPPEY Jean-Louis précise avoir appris que 10ha avait été déboisé dans la zone de Planbois et replantés sur différentes communes de l'agglomération.

Mme DETRAZ Viviane informe que la Médiathèque organise des ateliers philo auprès du groupe scolaire avec pour thèmes le gaspillage et la surconsommation. Un énorme sac contenant les vêtements non récupérés des élèves de l'an dernier sera utilisé pour animer des discussions.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H35.

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN  
(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

FEUILLET DE CLÔTURE

Nombre de Conseillers :

- en exercice 19  
- présents 16  
- absents 03  
- votants 18  
- procuration 02

Date de la convocation 11/09/2024  
Date de la séance 16/09/2024  
Nombre de délibérations 06

Liste récapitulative des délibérations :

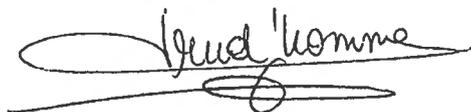
- 052/2024 : Dénomination de rues (16.09.2024/01),
- 053/2024 : Convention d'occupation, rue de la Plage, lancement de la consultation (16.09.2024/02),
- 054/2024 : Convention d'occupation, plage du Champ de l'Eau, lancement de la consultation (16.09.2024/03),
- 055/2024 : Réhabilitation des locaux et requalification des espaces publics, Centre Bourg : mission de maîtrise d'œuvre, attribution (16.09.2024/04),
- 056/2024 : Budget Principal, décision modificative n°5 (16.09.2024/05),
- 057/2024 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps complet (16.09.2024/06).

Membres présents à la séance :

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer (arrivée à 19h38), Conseillers Municipaux.

Signatures :

La secrétaire de séance,  
Céline PRUD'HOMME



Le Maire,  
Isabelle ASNI-DUCHENE



Délibérations n° 052/2024 à 057/2024 télétransmises en Préfecture le 26/09/2024 et mises en ligne le 30/09/2024.

Date de mise en ligne : 18/10/2024